

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA REGIE DE L'ENERGIE (LA REGIE) RELATIVE AU
 RAPPORT ANNUEL 2014 DU TRANSPORTEUR**

- 1. Références :** (i) Pièce HQT-2, document 3, p. 11 ;
 (ii) R-3823-2012, pièce CHQT-0030, tableau 21, p. 20.

Préambule :

(i) Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) présente les mises en service de l'année réelle 2014, pour un total de 1 786,3 M\$.

(ii) Le Transporteur présente les mises en service de l'année témoin 2014, pour un total de 2 307,4 M\$.

Le tableau ci-dessous indique les projets inclus aux références (i) et (ii).

En M\$ de dollars ou en %	Décision	2014						Variation 2014	
		Autorisée			Réelle			M\$	%
		Immobilisation	Contribution & autres	TTL	Immobilisation	Contribution & autres	TTL		
		R-3823-2012, HQT-7, doc 1, p.20			RA HQT 2014, HQT 2, doc 3, p.11				
Poste Châteauguay	D-2010-048	5,9		5,9	exclu			5,9	100%
Interconnexions HQT-MASS et HQT-NE (séc. transit intex NYNE 2400 MW)	D-2010-084	22,5		22,5	18,0		18,0	4,5	20%
Intégration du 2è appel d'offres éoliens (AO 2005-003)	D-2010-165	132,9	0,6	133,5	117,4		117,4	16,1	12%
Poste Bélanger	D-2011-026	130,9		130,9	exclu			130,9	100%
Pierre Le Gardeur	D-2011-032	77,2		77,2	54,4		54,4	22,8	30%
Ouverture du réseau de transport 315 kV sur le corridor Qc-Mtl (Poste Boût-de-l'Île)	D-2011-066	180,2		180,2	87,2		87,2	93,0	52%
Raccordement des centrales du complexe la Romaine	D-2011-083	822,7	(82,3)	740,4	689,2	(61,5)	627,7	112,7	15%
Renforcement réseau alimentant parc industriel Bécancour	D-2011-120	14,2		14,2	5,4		5,4	8,8	62%
Renforcement de réseau de transport à 315 kV de l'Abitibi	D-2012-061	102,2		102,2	24,0		24,0	78,2	77%
Renforcement réseau 120 kV Palmarolle-Rouyn	D-2012-140	34,1		34,1	30,0		30,0	4,1	12%
Poste Manicouagan	D-2012-151	36,5		36,5	exclu			36,5	100%
Poste St-Césaire - Bedford	D-2012-152	91,1		91,1	68,3		68,3	22,8	25%
Poste Némiscau	D-2012-160	52,0		52,0	42,0		42,0	10,0	19%

Demande :

1.1 Veuillez justifier précisément les variations de coût figurant au tableau ci-dessus.

2. Référence : Pièce HQT-2, document 3, p. 14.

Préambule :

Le Transporteur présente une analyse comparative de la base de tarification entre le réel 2014 et le montant autorisé 2014, lorsque mesurée selon la moyenne des 13 soldes.

Demande :

2.1 La Régie comprend qu'un délai de mise en exploitation a pour effet de réduire la moyenne des 13 soldes mensuels consécutifs alors qu'un devancement a pour effet d'augmenter cette moyenne. Veuillez expliciter les raisons des reports des mises en services, eu égard aux écarts expliqués par le Transporteur aux notes a et b de la référence.

- 3. Références :**
- (i) Pièce HQT-1, document 5, p. 3;
 - (ii) R-3823-2012, pièce HQT-6, document 2, tableau 7, p.17.

Préambule :

(i) Le Transporteur présente le niveau de son effectif annuel en équivalents temps complet (ÉTC), qui est de 3 162. La Régie remarque que le niveau des ÉTC a augmenté de 77 ÉTC en 2014, par rapport à au réel 2013.

(ii) Pour l'année témoin 2014, le niveau de l'effectif annuel prévu du Transporteur était de 3 238 ETC.

Demandes :

3.1 Pour 2014, la Régie constate un écart prévisionnel de 76 ÉTC. Veuillez fournir et expliquer les composantes de l'écart de 76 ETC entre le réel 2014 (référence (i)) et l'année témoin 2014 (référence (ii)).

3.2 Veuillez fournir et expliquer les composantes de l'augmentation de 77 ÉTC entre les années réelles 2013 et 2014.

3.3 Veuillez indiquer s'il est possible pour le Transporteur de présenter, dans les prochains rapports annuels, l'évolution des ÉTC entre le réel et l'autorisé, incluant les justifications des écarts.

- 4. Référence :** Pièce HQT-2, document 1.1, tableau 2, p. 6.

Préambule :

Le Transporteur présente une analyse comparative des résultats réglementaires et des revenus requis pour l'année 2014.

Demandes :

- 4.1 À l'aide d'un tableau, veuillez ventiler la rubrique « Charges brutes directes », selon ses principales composantes et expliquer les écarts entre le réel 2014 et le montant autorisé pour 2014 dans la décision D-2014-035.
- 4.2 À l'aide d'un tableau, veuillez ventiler la rubrique « Amortissement », selon ses principales composantes et expliquer les écarts entre le réel 2014 et le montant autorisé pour 2014 dans la décision D-2014-035.
- 4.3 Veuillez expliquer et quantifier les composantes de l'écart des charges brutes directes au montant de 4,8 M\$ (favorable au Transporteur) entre le réel 2014 et le montant autorisé pour 2014 dans la décision D-2014-035. Veuillez faire le lien avec les écarts présentés à la question 3.1.
- 4.4 Veuillez expliquer et quantifier les composantes de l'écart des charges de service partagés au montant de 5,7 M\$ (favorable) entre le réel 2014 et le montant autorisé pour 2014 dans la décision D-2014-035.
- 4.5 Veuillez expliquer et quantifier les composantes de la diminution de la rubrique coûts capitalisés au montant de 11 M\$, entre le réel 2014 et le montant autorisé pour 2014 dans la décision D-2014-035.
- 4.6 Veuillez expliquer et quantifier les composantes de l'écart de la rubrique amortissement au montant de 40,3 M\$ (favorable) entre le réel 2014 et le montant autorisé 2014 pour 2014 dans la décision D-2014-035.
- 4.7 Veuillez expliquer l'absence d'un montant autorisé à la rubrique « Frais reportés relatif au coût de mise en service de projets non-autorisés ».
- 4.8 Veuillez expliquer et quantifier les composantes de l'écart Facturation externe et autres éléments au montant de 4,3 M\$ (favorable) entre le réel 2014 et le montant autorisé pour 2014 dans la décision D-2014-035.
- 4.9 Veuillez indiquer s'il est possible pour le Transporteur de présenter, dans les prochains rapports annuels, une ventilation exhaustive des rubriques, similaire à la pièce B-0106 du dossier tarifaire R-3903-2014.

5. Référence : Pièce HQT-2, document 2, page 3.

Préambule :

Le Transporteur présente la base de tarification réelle 2014, selon une moyenne des 13 soldes.

Demande :

5.1 Veuillez indiquer s'il est possible pour le Transporteur de présenter, à partir du présent rapport annuel, une base de tarification révisée, à la suite de la dernière décision tarifaire.

6. Référence : Pièce HQT-2, document 3, page 8.

Préambule :

La Régie comprend que la composante « contributions internes et autres » figurant à la pièce en référence concerne notamment les contributions d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) aux projets du Transporteur.

Demandes :

6.1 Veuillez distinguer, à l'aide d'un tableau, les contributions réelles 2014 du Distributeur aux projets du Transporteur, de celles qui ont été autorisées par la décision D-2014-035. Veuillez expliquer les variations, le cas échéant.

6.2 Veuillez ventiler l'évaluation de la contribution requise du Distributeur, distinctement par projet, le réel 2014 et le montant autorisé 2014 (D-2014-035).

6.3 Afin de faciliter la distinction des contributions, veuillez indiquer s'il est possible pour le Transporteur de déposer, à compter du prochain rapport annuel, la conciliation des projets de raccordement du Transporteur avec ceux du Distributeur, sous le même format que celui déposé au tableau 22 de la D-2014-035, à la page 91.

- 7. Références :**
- (i) Pièce HQT-1, document 3, p. 4;
 - (ii) Dossier R-3903-2014, pièce B-0027, p. 5, Prévision 2014 révisée;
 - (iii) Dossier R-3903-2014, pièce B-0027, p. 7;
 - (iv) Pièce HQT-2, document 8.

Préambule :

Le tableau suivant compare les besoins des services de transport de point à point pour l'année 2014 selon les références (i) et (ii).

**Comparaison des besoins réels et prévus
 des services de transport de point à point de 2014**

Services de transport de point à point	Besoins 2014 réels Référence (i)	Besoins 2014 prévus Référence (ii)	Écart Réf. (i) - Réf. (ii)
Annuel ferme	4 675 MW	4 675 MW	-
Mensuel ferme et non ferme	213 MW	128 MW	85 MW
Hebdomadaire ferme et non ferme	491 MW	385 MW	106 MW
Quotidien ferme	1 197 MW	984 MW	213 MW
Quotidien non ferme	5 400 MW	2 693 MW	2 707 MW
Horaire non ferme	2,6 x 10 ⁶ MW	3,5 x 10 ⁶ MW	-0,9 x 10 ⁶ MW

(iii) Le Transporteur mentionne :

« Pour l'année 2014, le Transporteur effectue une mise à jour de la prévision des besoins des services de transport de point à point à court terme en fonction des réservations effectuées pour les six premiers mois de l'année et d'une anticipation de celles à venir au cours des six derniers mois. » [nous soulignons]

(iv) Le Transporteur dépose, sous format électronique, les transactions du service de point à point de l'année 2014.

Demandes :

- 7.1** Veuillez expliquer les écarts importants constatés pour 2014 entre les références (i) et (ii) à l'égard de ces services.
- 7.2** Veuillez présenter une synthèse de l'information déposée à la référence (iv) en faisant le lien avec les valeurs annuelles présentées la référence (i).

- 8. Références :** (i) Pièce HQT-1, document 4, p. 3;
(ii) Dossier R-3903-2014, pièce B-0023, p. 11, Tableau 1.

Préambule :

- (i) Le nombre total de postes de transport au 31 décembre 2014 est établi à 519 postes.
- (ii) Selon le tableau montrant l'évolution des postes et des lignes par niveau de tension de 2013 à 2015, le nombre total de postes de transport prévu au 31 décembre 2014 est établi à 521 postes.

Le tableau suivant montre les écarts entre les références (i) et (ii) à l'égard des postes de transport, selon le niveau de tension.

**Nombre de postes de transport
par niveau de tension au 31 décembre 2014**

Tension	Réel (selon la réf. (i))	Prévu (selon la réf. (ii))	Écarts Réf. (i) - Réf. (ii)
765 et 735 kV	39	40	-1
450 kV c.c.	2	2	0
315 kV	70	72	-2
230 kV	54	54	0
161 kV	43	43	0
120 kV	218	217	+1
69 kV et moins	93	93	0
Total	519	521	-2

Demande :

- 8.1** Veuillez expliquer les écarts constatés, par niveau de tension, entre les nombres réels et prévus de postes de transport au 31 décembre 2014.

- 9. Références :**
- (i) Pièce HQT-1, document 7;
 - (ii) Pièce HQT-2, document 5;
 - (iii) Pièce HQT-2, document 6;
 - (iv) Hydro-Québec Rapport annuel 2013, p. 2, note c.

Préambule :

- (i) Le Transporteur présente le bilan offre-demande en puissance sur le réseau de transport, lors de la pointe annuelle du 22 janvier 2014 à 8h. La charge locale (interruptions et pertes incluses) s'élève à 38 746 MW.
- (ii) Le Transporteur présente le tableau regroupant les pointes réelles et normalisées avec pertes ajoutées pour chaque mois de l'année 2014. La pointe mensuelle réelle atteint 38 746 MW en janvier 2014.
- (iii) Le Transporteur présente le tableau regroupant les puissances maximales appelées à chaque mois de l'année 2014. La puissance maximale appelée atteint 38 746 MW en janvier 2014.
- (iv) Hydro-Québec présente les besoins québécois de puissance à la pointe : « [...] *La pointe d'une période donnée est déterminée d'après des mesures à intervalles fixes. Celle de l'hiver 2013-2014 s'est établie à 39 031 MW le 22 janvier 2014 à 8 h, après que la charge transitée sur le réseau eut momentanément atteint 39 240 MW à 7 h 26.*»

Demandes :

- 9.1** Veuillez indiquer la manière dont est déterminée la valeur de la pointe de la charge locale présentée dans le bilan offre-demande présenté en (i) et indiquer la raison pour laquelle elle diffère de la valeur des besoins québécois de puissance à la pointe présentée en (iv).
- 9.2** Veuillez indiquer la manière dont sont déterminées les valeurs mensuelles de la charge locale présentées en (ii) et les puissances maximales appelées présentées en (iii).
- 9.2.1 Veuillez indiquer la raison pour laquelle certaines valeurs sont identiques et d'autres différentes.
 - 9.2.2 Veuillez indiquer la raison pour laquelle la charge transitée sur le réseau momentanément à 7h26 le 22 janvier, en référence (iv) est supérieure à la puissance maximale appelée en janvier 2014, en référence (iii).